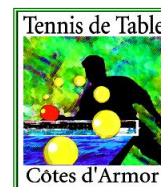




Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



email: comite@cdtt22.com -/- site: <http://www.cdtt22.com>

Compte –rendu Réunion CDTT22 N°4 du 15/06/2017 18h30 à 23h10 à la Maison des Sports Ploufragan

Présents : Didier BEGES, Florian BERTHAU, Jacky BLOT, Gwenn BOZEC, Alfred CONNAN, Solenn JORAND, David LAMBERT, Catherine LORRE, Ludovic LORRE, Delphine MACE, Geneviève MARENGUE, Marc PILARD, Joël RAULT, Fabien SOHIER, Alain TRICOIRE.

Absents excusés : Jérôme CANEVET, Nadège LAURENT, Alain SOUPLET, Delphine SOUPLET.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV réunion CDTT22 N°3 du 28 avril 2017
- 2 - Responsable Matériel CDTT22 (remplacement d'une table salle Marcel Paul)
- 3 - Préparation Pré-AG du 24 juin 2017 à 9h30 à la MdS Ploufragan (Logistique, Trésorerie, réaffiliation par clubs, récompenses...)
- 4 - Médailles DDCS, Mérite Régional, Classement Comité des Clubs, amendes (cas St-Potan)
- 5 - Principe et critères des aides financières pour le haut niveau
- 6 - Principe et critères des aides financières pour le développement de GIRPE
- 7 - CJFD22 : Championnat féminin, Interclubs, regroupements juniors/cadets, stage féminin...
- 8 - CSD22 : candidatures à l'organisation des compétitions saison 2017-2018
- 9 - Sport Trégor 22
- 10 - Questions diverses. (Abonnement site web,...)

1 - Approbation du PV réunion CDTT22 N°3 du 28 avril 2017

Approuvé à l'unanimité. (voir fichier joint : « CR CDTT22 N°3 »)

2 – Responsable Matériel CDTT22 (remplacement d'une table salle Marcel Paul)

Alfred CONNAN est nommé pour assurer la fonction de Responsable Matériel CDTT22.

Un courriel d'information sera envoyé par le Président aux clubs gestionnaires des 2 pools de matériel de Ploufragan et de Lannion.

Alfred CONNAN assurera l'interface entre les clubs gestionnaires et le Comité, il procèdera à l'inventaire des 2 sites ainsi qu'à celui du matériel stocké à la Maison des Sports (dans la cave : sono, ...). Didier BEGES lui transmettra l'inventaire réalisé par le TT LPL à Lannion en décembre 2016 et celui de la MdS réalisé par Gwenn BOZEC.

Il avertira le CDTT22 des remplacements nécessaires de matériel, il gèrera la réception des matériels neufs et la vente et ou la réparation des matériels déclassés ou usés. Une table a été abimée lors du stage N°1 à la salle Marcel Paul, cela a fait l'objet d'une demande d'indemnisation auprès de la CMCAS, organisme gérant cette salle qui a accordé un montant de 640 € en ristourne sur la facture pour la saison 2016-2017 (voir fichiers joints : « Incidents Marcel Paul », « Facture CMCAS »).

Didier BEGES se charge de passer la commande d'une table Cornilleau 610, Alfred CONNAN se charge de la réception avec l'aide de Gwenn BOZEC. Selon son état, la table abimée sera mise en vente au prix habituel de 150 €.

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Didier BEGES 36 boulevard Jean Mermoz 22700 PERROS-GUIREC

Fixe 09.63.63.10.04 Portable: 07.86.08.31.98 / courriel: didier.beges918@orange.fr

3 – Préparation Pré-AG du 24 juin 2017 à 9h30 à la MdS Ploufragan (Logistique, Trésorerie, réaffiliation clubs, récompenses...)

La Pré-AG est avancée à 9h00, un mail a été envoyé aux clubs le 29 mai dernier, la grande salle est retenue, # 80 personnes devraient assister à cette Pré-AG.

Logistique : Il est prévu un Café du matin et le pot de l'amitié en fin de séance.

Marc PILARD apportera une cafetière en plus de celle du Comité, du café des philtres, du sucre, des gâteaux (genre 4 1/4), des cacahuètes.

Alain TRICOIRE se charge de fournir des tasses à café, des gâteaux apéritifs, des verres en plastique et du Jus d'orange.

Pour compléter les boissons rangées dans le placard du Comité (13 bouteilles Crémant, 1 bouteille de Ricard, 6 bouteilles de jus d'orange, 1 bouteille de blanc, 2 bouteilles crème de cassis, 1 bouteille de jus de pomme et 6 bouteilles de cidre), Ludovic LORRE apportera 2 cubis de blanc.

Déroulement de la Pré-AG :

- 09H : accueil des représentants de Clubs

- Emargement Feuille de présence (voir fichier joint)
- Réception des affiliations (chèque de 167€ (libellé à l'ordre de la LBTT)
- Régularisations financières envers le comité et la LBTT.
- Engagements des équipes départementales (chèque libellé à l'ordre du CDTT22)

Seules, les équipes des clubs à jour financièrement seront prises en compte.

-10 h00 : informations et échanges avec les clubs sur :

- Attribution des compétitions pour la saison à venir (Alain Tricoire)
- Critérium Fédéral (Didier Bèges)
- Championnat par équipes (Alain Tricoire / Jacky Blot)
- Le championnat jeune (Fabien Sohier)
- Les féminines (Geneviève Marengue)
- Certificats médicaux (3 ans)
- Réaffiliation des clubs par eux-mêmes via espace mon club (voir fichier joint)
- Questions diverses
- Remise de récompenses (championnat par équipes division PR, division – 11 ans, Coupe de Printemps
Champion ou championne des catégories jeunes, Geneviève MARENGUE avertira les clubs concernés.

- 12 h00 : verre de l'amitié

Quelques fichiers joints : « Emargement des clubs », « docreaffiliation », « 17-9-certificat », « 17-10-auto-questionnaire »

4 – Médailles DDCS, Mérite Régional, Classement Comité des Clubs, amendes (cas St Potan)

4.1 Médailles DDCS

Liste des récipiendaires :

Argent :

Daniel BAUDOULARD	TT Erquy Pléneuf
Gildas LE GRAND	TT Louannec-Plouaret-Lannion

Bronze :

Cyril CARNEC	TT Grâce Le Merzer
Jean-Yves LANOE	TT La Baie/Yffiniac
Bruno PEDRON	AP Ploufragan

La DDCS ayant repoussé la date limite de dépôt de candidature à la médaille de bronze au 26 juin 2017, Alain TRICOIRE sera proposé, dossier à établir par Didier BEGES dans les jours à venir.

4.2 Mérite Régional

Joël RAULT Trésorier-adjoint, chargé de la gestion « Médailles », informe le CDTT22 que 9 Costarmoricains seront honorés cette saison, donc un supplémentaire par rapport au quota habituel de 8 par comité, grâce à l'action de Pierre SALAÛN que le CDTT22 remercie chaleureusement.

Pour information, Joël rappelle qu'un candidat à l'obtention du mérite régional doit posséder une licence FFTT en cours obligatoire.

Liste des récipiendaires :

Or

Marcel BEZELY	TT La Baie/Yffiniac
Cyril CARNEC	TT Grâce Le Merzer
Renaud TURBAN	La Chatelaudrinaise

Argent :

Jacky BLOT	TT Plémet-Plumieux
Bernard DELAFENETRE	AS Goelo TT

Bronze :

Jean-Luc FOURE	TT Quévert
Christian LENNON	CP Plévinnois
Gilles LUCAS	Entente Dinan TT
Michel MARQUIER	AS Minihy-Tréguier

fichiers joints : « lettre CDTT22 10 mai 2017 Mérite Régional », « Réunion du 18 mai 2017 Mérite Régional ».

4.3 Classement Comité des clubs formateurs

Le Classement Comité des clubs formateurs a été réalisé par la CJFD22, en réunion du 7 juin 2017 (voir fichier joint « CR CJFD22 7 juin 2017») et c'est dorénavant cette Commission des Jeunes et des Féminines qui s'en occupera et qui pourra après délibérations modifier les critères du classement et les proposer à la validation du Comité, la seule contrainte étant de fournir au Président du CDTT22 un compte-rendu plus formalisé (liste des présents et des absents, résultats des votes...) dans un fichier Word 97-2003 ou Acrobat Reader DC (.doc ou .pdf).

Classement 2017

1er	E. Dinan	18 pts	900 €
2ème	7 îles TT	17 pts	750 €
3ème	AC Plérin	12 pts	600 €
4ème	TT LPL	08 pts	450 €
5ème	Goudelin/Plouha TT	06 pts	300 €

fichier joint : « Clubs formateurs (17) ».

4.4 Amendes

Présentation par Joël RAULT du tableau des amendes (fichier joint « TABLEAU DES AMENDES»), il manque les Fnexc des Critériums Départementaux, action Alain TRICOIRE et Joël RAULT.

Joël demande d'exiger des clubs amendés le paiement dans un délai max de 1 mois, demande acceptée à l'unanimité.

Le club de St Potan refuse de payer la totalité de son amende, un courriel d'explication par Didier BEGES est en attente de réponse voir fichiers joints : « TABLEAU DES AMENDES» & « Affaire St Potan ».

Il est rappelé que, lors de la Pré-AG pour la saison 2017-2018, seules les inscriptions d'équipes des clubs à jour financièrement seront prises en compte.

5 – Principe et critères des aides financières pour le haut niveau.

5.1 Le CDTT22 vote à l'unanimité le principe d'allocation d'aides financières aux licenciés Costarmoricains participant à des épreuves, des stages de haut niveau, dans la limite des possibilités financières du Comité.

Les critères et les pourcentages de la somme totale allouée seront définis par la CJFD22 puis soumis à la validation du CDTT22.

5.2 Pour la saison 2016-2017, il a été décidé de s'en tenir aux critères des saisons précédentes, ainsi, le Président du CDTT22 remettra fin juin 750 € aux parents de Simon BROUDIC pour son année scolaire au Pôle Espoirs de Rennes.

A noter que pour la saison prochaine, 3 Costarmoricains sont inscrits :

Simon BROUDIC	7 îles TT
Laurine FERBUS	E. St-Quay Portrieux
Eliaz LE MANACH	7 îles TT.

5.3 Ludovic LORRE demande une subvention pour aider au financement de Nicolas JAN, éducateur salarié de l'Entente Dinan, pour accompagner durant 4 jours 2 jeunes de Dinan plus 1 jeune de Plérin au stage de reprise du Pôle espoirs de Rennes qui dure normalement 8,5 jours du 16 au 24 août à Mûr de Bretagne. La présence d'un éducateur est une exigence d'admission du Pôle Espoirs.

Joueurs sélectionnés :

Mathis LEBARS	E. Dinan
Simon LAMBERT	E. Dinan
Elowan JOUAN	AC Plérin

Vu la qualité des jeunes sélectionnés, la rencontre possible avec une délégation allemande jeunes joueurs et entraîneurs, le CD22TT accorde à l'unanimité 400 € (50% du coût) à l'Entente Dinan pour la réalisation de cette action. Fichier joint : « Comparatifs coût inscriptions stages CDTT22-LBTT »

6 - Principe et critères des aides financières pour le développement de GIRPE

Rappels historiques :

Extrait du document du 19 janvier 2017 « Circulaire d'information Nationales 1,2 et 3 saison 2016-2017 2ème phase / Circulaire d'information Feuilles de rencontre à appliquer scrupuleusement » :

10°) A COMPTER DE LA SAISON 2017/2018, LA PROCEDURE NE SE FERA QU'AVEC GIRPE.

Même si l'on entend ça et là quelques avis discordants voulant retarder la mise en application de cette mesure, il est hautement probable qu'elle s'appliquera tôt ou tard. La FFTT n'a pas pris de position sur une aide éventuelle des clubs ou des JA1 concernés par des rencontres d'équipes nationales, et par conséquent, la LBTT se met en attente de la FFTT.

Durant la saison 2016-2017, une majorité de clubs des Côtes d'Armor ont utilisé GIRPE, même pour des rencontres par équipes départementales et ceci avec du matériel fourni gracieusement par leurs bénévoles.

En novembre 2016, le CDTT22 a organisé une session (1/2 journée) d'information sur l'utilisation de GIRPE, cette action sera reconduite en septembre 2017.

Débats : Estimation CDTT22 minimale pour la mise en œuvre de GIRPE :

option principale P1

1 PC de bureau	300 €
1 imprimante couleur multifonctions (impression, photocopie, scanner)	050 €

option complémentaire P2

1 moniteur pour visualiser le déroulement du score de la rencontre vers joueurs et public (permet également de visualiser les logos des sponsors)	110 €
1 tablette numérique pour les signatures	040 €

Total = 500 €

Décisions :

Considérant que l'informatisation des clubs au niveau P1 est inéluctable, le couple PC/Impr deviendra un outil de base des clubs, ce qui est déjà le cas pour la plupart d'entre eux, et servira non seulement à GIRPE mais aux diverses tâches de gestion d'un club,

Le CDTT22 vote à l'unanimité le principe d'allocation d'une aide financière aux clubs Costarmoricains pour l'achat de matériel informatique pour utiliser GIRPE.

Le CDTT22 vote à l'unanimité que, durant l'Olympiade 2016-2020, cette aide financière est limitée à une fois par club.

Conditions particulières:

Le club doit fournir une facture acquittée de moins de deux ans au nom du club.

Le club s'engage à utiliser GIRPE pour les rencontres par équipes départementales,

le versement de l'aide se réalisera à la fin de la saison sportive.

Pour l'option P1, l'aide sera d'un montant maxi de 150 €.

Pour l'option P2, l'aide sera d'un montant maxi de 050 €.

Si le club parvient à réaliser l'option 1 pour moins de 150 € (marché d'occasion), il sera remboursé de la totalité.

Si le club parvient à réaliser l'option 2 pour moins de 050 € (marché d'occasion), il sera remboursé de la totalité.

Si les 37 clubs actuels bénéficient de cette aide CDTT22, cela constituera un investissement en direction des clubs, ce qui est une première, d'un montant de 5.550 € à 7.400 € financé sur les fonds propres du Comité.

7 – CJFD22 : Championnat Féminin, Interclubs, regroupements juniors/cadets, stage féminin...

Geneviève MARENGUE, Présidente de la Commission Jeunes Féminines, expose les différents points abordés et les propositions lors de la réunion CJFD22 du 7 juin 2017. (voir fichier joint « CR CJFD22 7 juin 2017 »)

7.1 Le PPP

LE PPP, sous sa nouvelle forme 5 à 7 ans, s'est déroulé le samedi 10 juin à Yffiniac. Bien que ne rassemblant que 19 participants, il connut un succès d'estime parmi les enfants et leurs parents. Il sera reconduit la saison prochaine avec le plein accord du Comité. (voir fichier joint : « résumé PPP 2017 »)

7.2 Le championnat par équipes jeunes

Pour la saison prochaine, en accord avec le Comité, la CJFD22 organisera le championnat par équipes jeunes des moins de onze ans avec des équipes de deux joueurs (au lieu de trois). Les poules seront réunies en plateaux puis selon le nombre d'équipes engagées, un tableau final sera joué. La formule pour les moins de 15 ans reste inchangée (équipe de 3 par poule puis tableau final).

Le CDTT22 demande à la CJFD22 de réfléchir à la possibilité de remettre les récompenses en direct à l'équipe championne pendant la dernière journée (ou pendant une journée Titre).

7.3 Le circuit Jeunes

La CJFD recommande un fonctionnement en plateaux par secteur, comme cette saison, avec une participation de joueurs ou joueuses sans limite de classement, avec les modalités suivantes :

deux tableaux, le joueur vainqueur du tableau 1 monte dans le tableau 2 pour les tours suivants,

les gagnants du tableau 2 se verront offrir par le Comité l'inscription au Critérium Fédéral D22 dès le tour suivant, pour ce faire, Gwenn BOZEC, responsable du circuit jeunes doit changer la date de la J4 pour qu'elle soit située avant le CFD22 tour 4 du samedi 17 mars 2018.

7.4 Les Interclubs

La proposition d'ouvrir les Interclubs à la catégorie Junior, masculin et féminin, est adoptée par 11 voix pour, 3 abstentions. Les équipes mixtes sont acceptées et qualificatives aux finales régionales, pour les catégories Benjamin, Minime et Cadet garçons.

La CJFD22 complètera le règlement de cette compétition avec entre autres les points suivants :
la mixité autorisée dans les équipes garçons, niveau départemental et régional,
Le JA2 sera assisté de deux JA1,
les directives suivantes au JA2 :

fixation des Numéros d'équipes selon les classements des joueurs engagés
pour mise en place en poule des équipes selon le serpent (différents des N° d'inscription),
constitution de poules de 3 (ou 4 équipes maximum),
suivi d'un tableau final avec classement des 4 premiers(ères),
convocation des équipes de manière échelonnée dans le temps,
remise des récompenses sur place.

Le CDTT22 recommande un envoi des convocations 3 semaines avant la compétition, avec une date limite de réponse pour le mercredi de la 2ème semaine inclus et l'arrêt des modifications d'inscriptions 48h00 avant la compétition.

7.5 Le Trophée Burgiard

Si reconduction de cette compétition, les équipes seront composées de 3 titulaires et d'1 remplaçant, nommément désignés. Devant le bon retour des joueurs et joueuses, des accompagnateurs et des parents, le CDTT22 se prononce en faveur du maintien de cette compétition.

Coût global demandé par Ludovic LORRE ⇒ action Joël RAULT.

7.6 Le Championnat départemental par équipes féminines

La CJFD22 organise la saison prochaine un championnat départemental féminin, totalement déconnecté, par équipe de deux joueuses, catégorie benjamine ou supérieure, pouvant éventuellement être licenciées dans un club différent.

Les résultats seront sur SPID avec prise en compte des points classement individuel, coefficient à 0,5.

La CJFD22 proposent les dates suivantes : 07/10, 21/10, 04/11, 25/11, 17/02,10/03, 14/04 et une journée finale le 5/05.

Le CDTT22 accepte ces propositions et émet la suggestion de placer la Journée finale dans la journée Titres jeunes du 12/05 ou dans la journée Titres seniors du 13/05. Il reste à la CJFD de recenser les équipes possibles, une organisation par poules géographiques si possible et d'établir le règlement sportif (heure des rencontres).

7.7 Les Regroupements Cadets/Juniors

Trois Regroupements en trois lieux différents, pilotés par Gwenn BOZEC assisté par un autre éducateur, sont validés par le Comité. La CJFD22 définira les dates ultérieurement.

7.8 Le stage féminin

Le stage est prévu les 27 et 28 décembre au centre Henri Guérin ⇒ Accord Comité.

7.9 Le classement Comité des clubs formateurs

voir point **4.3** Classement Comité des clubs formateurs ci-dessus.

7.10 Les stages départementaux

La CJFD22 plébiscite l'action de Gilles TASSEL et demande sa présence à tous les stages et au Trophée Burgiard malgré son coût de revient plus élevé ⇒ Accord à l'unanimité du Comité : Pour tous les stages départementaux et pour le Trophée Burgiard, Gwenn BOZEC en assure le leadership assisté de Gilles TASSEL. Gwenn BOZEC établira un planning d'intervention pour la place d'un 3ème éducateur assistant afin d'établir les conventions de la saison prochaine.

Voir point **9** Sport Trégor 22 ci-après.

8 – CSD22 : candidatures à l'organisation des compétitions saison 2017-2018

Le comité a examiné les différentes candidatures à l'organisation des compétitions saison 2017-2018, présentées par le Secrétaire Général Alain TRICOIRE. Un premier choix a été réalisé par le Comité (voir fichier joint « Candidats épreuves après validation réunion#4 CDTT22 Ed04 », ce choix pourra être modifié en fonction des avis des clubs, il y a encore

quelques compétitions sans organisateur, Alain TRICOIRE se charge de ces modifications à venir.

9 – Sport Trégor 22

Rappels historiques

Suite à une décision du CDTT22 dans sa réunion N°3 du 28 avril 2017, le Président a envoyé un courrier à SPT22 pour l'aviser de la non pérennité du recours aux services de Gilles TASSEL en raison de la différence de coût par rapport à celui d'autres éducateurs intervenant dans les stages départementaux (voir fichier joint « Tarifs GT »).

La CJFD22 en réunion du 7 juin 2017 a émis un avis contradictoire (voir fichier joint « CR CJFD22 7 juin 2017») dans un mail du 8 juin à 15h29 juste avant la réunion SPT22 du même jour à 18h30 (Timing très serré !!!).

De la réunion SPT22, il en est résulté un recours à Gilles TASSEL estimé à 162 heures pour la saison 2017-2018, la suggestion que Gilles TASSEL n'utilise plus son véhicule personnel pour se rendre sur les lieux de stages ou compétitions du Comité. Ces deux propositions seront soumises à l'approbation du CDTT22 lors de sa réunion N°4 du 15 juin 2017 (voir fichier joint « CR ST22 2017 06 08 TT»)

Décisions

A l'unanimité, le CDTT22 se prononce en faveur de la position de la CJFD22, accepte la suggestion de non utilisation par Gilles TASSEL de son véhicule personnel, il utilisera par exemple le minibus des 7 îles TT affrété par une convention Comité/Club 7 îles TT pour se rendre à Ploufragan lieu des stages 22.

Par manque de temps, le calcul des heures d'utilisation de Gilles TASSEL sera réalisé par le Président et sera soumis à l'approbation du CDTT22 par échange de courriel ultérieurement.

10 Questions diverses (abonnement site web,...)

10.1 Sport Adapté

Le Sport adapté a obtenu un bureau à la MdS et par conséquence, a libéré le bureau du CDTT22 le 15 mai 2017.

10.2 Etat des licenciés le 13/09/17 (Voir fichiers joints « Statistiques des licenciés au 13 juin 2017 » et « Comparaison Départements de Bretagne »)

Le CDTT22 enregistre plus 55 licences par rapport à la saison passée, 2016 = 1614, 2017 = 1669.

10.3 L'abonnement hébergeur OVH du site web du CDTT22 arrive à échéance fin juin 2017, le Comité autorise Florian BERTHAU à procéder au renouvellement pour une période de 12 mois sur un serveur non dédié.

Le Comité autorise la mise sur le site de l'offre de cours individuels Tennis de Table de Marc Le Penven devenu auto-entrepreneur.

10.4 Le club MJC Quintin arrête et ne se réaffiliera pas le 24 juin 2016. Une grande partie des joueurs vont prendre une licence à La Chatelaudrinaise TT. Le président a informé le club recevant que ces joueurs ne seront pas considérés comme mutés sauf si la MJC Quintin se réaffilie avant le début du championnat par équipes 2017-2018.

10.5 Geneviève MARENGUE se renseignera sur le club TT Corpo Briochin, sa pérennité et la succession éventuelle du Président Serge MICHEL récemment disparu.

Une minute de recueillement est observée par les membres du CDTT22 à la mémoire de Sergio.

Le Secrétaire Général Alain TRICOIRE

Le Président Didier BEGES